

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Bordeneuve

Rapport annuel 2025

ETU-2026-070 - Edition Février 2026

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

CONDITIONS DE DIFFUSION.....	1
SYNTHESE	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
1.1. CONTEXTE	4
1.2. OBJECTIFS.....	4
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	4
2.1. HISTORIQUE	4
2.2. DISPOSITIF DE MESURES.....	5
2.2.1. Description des jauges.....	5
2.2.2. Fréquence des mesures	5
2.2.3. Valeur réglementaire	5
2.2.4. Niveau de référence.....	5
2.2.5. Implantation des jauges.....	6
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	9
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2025 (SOURCE : STE TERREAL)	9
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2025.....	9
4. RESULTATS OBTENUS.....	10
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2025	10
4.1.1. Retombées totales.....	10
4.1.2. Retombées minérales	10
4.2. INFORMATION SUR LE RESEAU DE MESURES	10
4.3. MOYENNE GENERALE	11
4.3.1. Retombées totales.....	11
4.3.2. Retombées minérales.....	11
4.4. DETAILS PAR JAUGE	11
4.4.1. Jauge de type a (référence).....	11
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	11
4.4.3. Jauges de type b (proximité des premières habitations)	12
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	13
TABLE DES ANNEXES	13

SYNTHESE

En partenariat avec TERREAL, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Bordeneuve. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2025.

- ➔ Les activités de la carrière peuvent ponctuellement avoir une très faible influence sur l'empoussièrement de leurs environnements immédiats sous les vents dominants,
- ➔ Des sources de poussières, autres que la carrière, peuvent influencer de manière significative l'empoussièrement de la zone, en particulier au niveau des 1^{res} habitations.
- ➔ A proximité des 1^{res} habitations, les niveaux d'empoussièrement sont faibles et nettement inférieurs à la valeur réglementaire de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m ² /jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	NON	Pas de dépassement sur les jauges de type b <i>A noter que sur toutes les jauges du dispositif, les moyennes annuelles sont inférieures à 500 mg/m²/jour</i>

RETOMBÉES TOTALES ET MINÉRALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2025

Les retombées totales sont la somme des retombées de toutes origines, qu'elles soient minérales ou organiques. Dans le cas des bassins-carrières et unités de production associées, ce sont les retombées minérales qui sont plus représentatives des émissions de poussière liées à l'activité du site que les retombées totales. Ainsi la part de poussières minérales collectée dans le capteur est déterminée par calcination de la part organique des poussières récoltées (voir les détails sur la méthode de mesure en annexe 5).

Numéro	Type de jauge	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2025 et 2024	
		Moyenne annuelle 2025 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)*	Moyenne annuelle 2024 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
BOR 1	a	192	153	▲	+ 27%
BOR 2	c	108	274	▼	- 61%
BOR 4	c	116	169	▼	- 31%
BOR 3	b	212	188	▲	+ 13%
BOR 5	b	136			
Moyenne globale du réseau*		157	196	▼	- 22%

* La moyenne annuelle de la jauge BOR5, installée en 2025, n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne globale afin de pouvoir la comparer avec la moyenne globale 2024.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société Terreal a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la carrière de Bordeneuve, située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre TERREAL et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1^{ères} habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Entre 2001 et 2017, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2018, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, le dispositif de surveillance des retombées de poussières a évolué vers des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014.

En 2025, la jauge BOR5 (type b) a été ajoutée au réseau lors de la 2nd période de mesures.

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrière, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Dispositif de mesures

2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$.



☞ Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.

2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +/- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +/- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

☞ Le calendrier des mesures est présenté en annexe 1.

2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$ en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jaugage de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

2.2.4. Niveau de référence

Empoussièrément annuel (retombées totales)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 250 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément faible
250 à 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément moyen
> 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément fort

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques

2.2.5. Implantation des jauges

2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrières, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

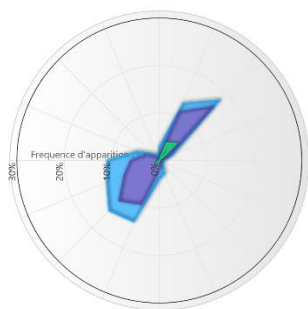
2.2.5.2. Application pour la carrière de Bordeneuve

	Type de site	Explications	Sites
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	<u>Référence</u> BOR 1 , à environ 1000 mètres au Nord/Nord-Ouest de la carrière.
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	<u>Sous la Tramontane :</u> BOR 3 , à environ 500 mètres au Sud/Sud-Est de la carrière, à proximité d'habitations et dans le prolongement de BOR 4. <u>Sous le vent d'Autan :</u> BOR 5 , à environ 300 mètres à l'Ouest de la carrière, à proximité d'habitations et dans le prolongement de BOR 2.
	c	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants.	<u>Limite de l'exploitation</u> <u>Sous la Tramontane :</u> BOR 4 , en limite Sud-Est de l'exploitation. <u>Sous le vent d'Autan :</u> BOR 2 , à la limite Ouest de l'exploitation.

Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.

Source: Bordeneuve (PCV Météo-France)



> 14m/s
 > 7m/s
 > 2.8m/s
 < 2.8m/s



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière de Bordeneuve

Sites de prélèvements

		
BOR 1	BOR 2	BOR 5
		
BOR 4	BOR 3	

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2025 (source : STE TERREAL)

En 2025, Les activités d'extraction et production ont augmenté de 25% et 12% par rapport à 2024.

3.2. Conditions météorologiques en 2025

La carrière de Bordeneuve est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

Les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.

■ Précipitations

En 2025, la somme des précipitations pendant les périodes de mesures (208 mm) est légèrement inférieure à celle de 2024 (278 mm).

A l'exception de la 2nd période de mesure (104 mm), la répartition des précipitations est homogène avec des cumuls allant de 22 mm lors de la 3^e période de mesures à 47 mm lors de la 1^{re} période de mesures.

Sur les 122 jours de mesures, il y a eu 52 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

■ Vents

Les vents dominants sur le site (*annexe 4*) sont les suivants :

- la Tramontane, de secteur Nord-Ouest,
- le vent d'Autan, de secteur Sud-Est.

Sur les 122 jours d'exposition, il y a eu :

- 121 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 45 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 4.1 m/s.

■ Températures

En 2025, la moyenne des températures s'élève à 14.1°C.

4. RESULTATS OBTENUS

4.1. Tableau de résultats 2025

4.1.1. Retombées totales

	Identifiant jauge et quantité en mg/m ² /jour				
Période de l'année 2025	BOR1 (type a)	BOR2 (type c)	BOR4 (type c)	BOR3 (type b)	BOR5 (type b)
06/01/2025 au 07/02/2025	209	75	118	95	
10/04/2025 au 12/05/2025	298	91	82	103	131
09/07/2025 au 06/08/2025	73	140	149	313	103
07/10/2025 au 06/11/2025	192	124	115	337	175
Moyenne	193	108	116	212	136
Maximum	298	140	149	337	175
Minimum	73	75	82	95	103

4.1.2. Retombées minérales

	Identifiant jauge et quantité en mg/m ² /jour				
Période de l'année 2025	BOR1 (type a)	BOR2 (type c)	BOR4 (type c)	BOR3 (type b)	BOR5 (type b)
09/07/2025 au 06/08/2025	23	27	84	85	40

4.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie et l'analyse des jauges par un Laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

La jauge BOR5 a été ajoutée au réseau lors de la 2^e période de mesures.

La calcination des poussières récoltées a été mise en place à partir de la 3^e période de mesures ; cependant, elle n'a pu être effectuée lors de la 4^e campagne de mesures en raison d'un problème au niveau du laboratoire.

Aucune anomalie n'a été relevée sur le dispositif de mesures.

4.3. Moyenne générale

4.3.1. Retombées totales

La moyenne générale du réseau - calculée sans la jauge BOR5 - **s'établit pour l'année 2025 à 157 mg/m²/jour, en légère diminution par rapport à celle de 2024 (196 mg/m²/jour).**

L'empoussièrement moyen le plus élevé a été enregistré durant la 4^e période de mesures (192 mg/m²/jour).

Inversement, l'empoussièrement moyen le plus faible a été observé durant la 1^{re} période de mesures (124 mg/m²/jour).

4.3.2. Retombées minérales

Lors de la 3^e période de mesures, la moyenne des retombées minérales s'établit à 52 mg/m²/jour.

4.4. Détails par jauge

4.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge BOR 1, située à environ 1000 mètres au Nord/Nord-Ouest de la carrière, sert de référence au réseau.

Retombées totales : en 2025, elle affiche une moyenne annuelle de 193 mg/m²/jour, en légère augmentation par rapport à celle de 2024 (153 mg/m²/jour).

Comme les années précédentes, les niveaux d'empoussièrement fluctuent entre les périodes de mesures : le ratio est ainsi proche de 4 entre la valeur minimale (73 mg/m²/jour) enregistrée lors de la 3^e période de mesures et la valeur maximale (298 mg/m²/jour, empoussièrement modéré) constatée lors de la 2^e période de mesures.

A noter que lors des 1^{ère}, 2^{nde} et 4^e campagnes de mesures, l'empoussièrement relevé sur cette jauge est supérieur à ceux enregistrés sur les jauges situées en limite de carrière. Cette jauge apparaît donc influencée par des sources proches autres que la carrière.

Retombées minérales : lors de la 3^e période de mesures, la part de retombées minérales est minoritaire sur la période (32%). Les retombées minérales s'élèvent ainsi à 23 mg/m²/jour, équivalentes à la référence. Ce 1^{er} résultat semble montrer que cette jauge est principalement influencée par des retombées organiques.

4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

La jauge BOR 2 est située à la limite Ouest de l'exploitation sous le vent d'Autan.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (108 mg/m²/jour), en nette diminution par rapport à celles de 2024 (274 mg/m²/jour) et inférieures à la référence du réseau.

En 2025, les niveaux d'empoussièrement sur cette jauge sont homogènes : ils varient de 75 à 140 mg/m²/jour.

Sur 3 des 4 campagnes de mesures, l'empoussièrement mesuré est nettement inférieur à la référence.

Retombées minérales : lors de la 3^e campagne de mesures, la part des retombées minérales est minoritaire (19% soit 27 mg/m²/jour).

L'activité du site n'a pas d'influence sur cette jauge.

La jauge BOR 4 est située en limite Sud-Est du site sous la Tramontane.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (116 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celles de 2024 (169 mg/m²/jour) et inférieures à la référence du réseau.

Comme pour la jauge BOR2,

- les niveaux d'empoussièrement sur cette jauge apparaissant homogènes pendant l'année (ils varient de 82 à 149 mg/m²/jour),
- lors des 3 des 4 campagnes de mesures, les valeurs mesurées sont nettement inférieures à la référence.

Retombées minérales : la part de retombées minérales est majoritaire sur la période (57%). Les retombées minérales s'élèvent ainsi à 84 mg/m²/jour, supérieures à la référence.

La carrière pourrait avoir ponctuellement une très faible influence sur cette jauge.

4.4.3. Jauges de type b (proximité des premières habitations)

La limite de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié pour les jauges de type b n'est pas dépassée.

La jauge BOR 3 est située sous la Tramontane, à environ 500 mètres au Sud/Sud-Est de la carrière à proximité d'habitations.

Retombées totales : elle affiche de faibles retombées totales (212 mg/m²/jour), en légère augmentation par rapport à celles de 2024 (188 mg/m²/jour) et supérieures à la référence du réseau.

La jauge BOR3 est située dans le prolongement de la jauge BOR4 sous la Tramontane de secteur Ouest. Logiquement, elle devrait présenter des niveaux d'empoussièrement plus faibles (en général, l'empoussièrement diminue avec la distance à la source d'émissions de poussières). Comme pour 2024, les niveaux d'empoussièrement de la jauge BOR3 sont équivalents (1^{er} et 2^e campagnes de mesures) voire supérieurs (3^e et 4^e campagnes de mesures) à ceux de la jauge BOR4 située en limite de carrière. Cela montre qu'une ou plusieurs sources de poussières, autres que la carrière, semblent influencer cette jauge.

Retombées minérales : En 2025, la part de retombées minérales est minoritaire sur la 3^e période (27% soit 85 mg/m²/jour).

Compte tenu des niveaux enregistrés sur la jauge BOR4 et de la distance entre la carrière et la jauge BOR3, il est peu probable que l'activité de la carrière ait une influence sur cette jauge.

En 2025, les moyennes annuelles glissantes sont restées, comme les années précédentes, nettement inférieures à la valeur réglementaire.

La jauge BOR 5 est située à environ 300 mètres à l'Ouest de la carrière, à proximité d'habitations et dans le prolongement de BOR 2.

Retombées totales : elle affiche de faibles retombées totales ($136 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$), inférieures à la référence du réseau.

La jauge BOR5 est située dans le prolongement de la jauge BOR2. Elle devrait présenter des niveaux d'empoussièrement plus faibles (en général, l'empoussièrement diminue avec la distance à la source d'émissions de poussières) ce qui n'est pas le cas. Ce constat montre qu'une ou plusieurs sources de poussières, autres que la carrière, peuvent faiblement influencer cette jauge.

Retombées minérales : En 2025, la part de retombées minérales est minoritaire sur la 3^e période (39% soit $40 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$).

Compte tenu des niveaux enregistrés sur la jauge BOR2 et de la distance entre la carrière et la jauge BOR5, il est peu probable que l'activité de la carrière ait une influence sur cette jauge

En 2025, lors des 3 campagnes de mesures disponibles, les niveaux de retombées totales sont restés nettement inférieurs à $500 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$. Il est donc probable que la valeur limite (moyenne annuelle de $500 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$ calculée à partir de 4 campagnes trimestrielles de mesures) soit respectée.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats des mesures réalisées en 2025 montrent que :

- l'activité de la carrière de Bordeneuve peut avoir une très faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat sous les vents dominants,
- des sources de poussières, autres que la carrière, peuvent influencer de manière significative l'empoussièrement de la zone.
- à proximité des 1^{res} habitations, les niveaux d'empoussièrement sont nettement inférieurs à la valeur limite réglementaire de $500 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$ en moyenne annuelle glissante.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2026 autour de la carrière.

TABLE DES ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Calendrier des mesures 2025

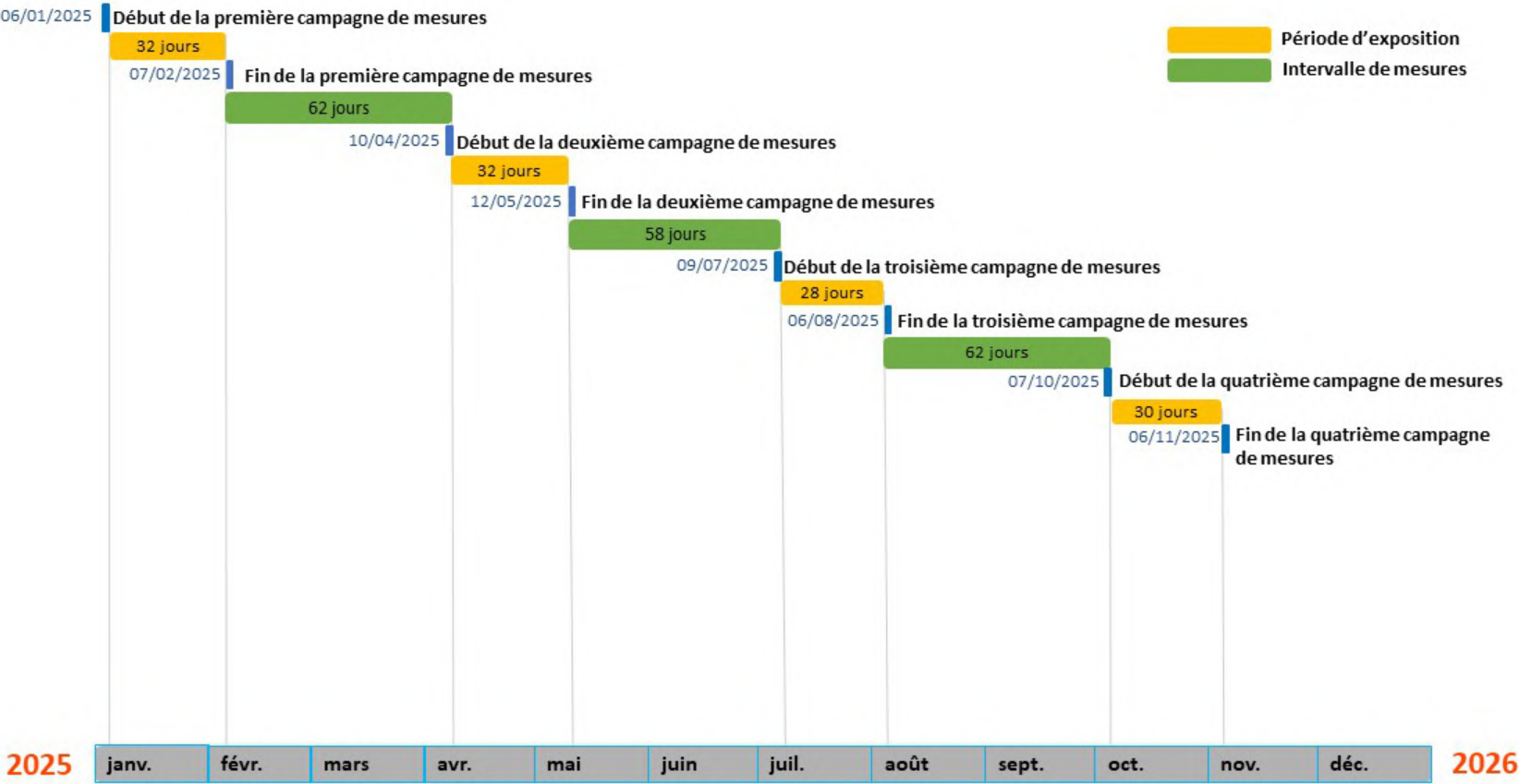
[ANNEXE 2](#) : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2025

[ANNEXE 3](#) : Mesures des retombées poussières : historique

[ANNEXE 4](#) : Conditions météorologiques

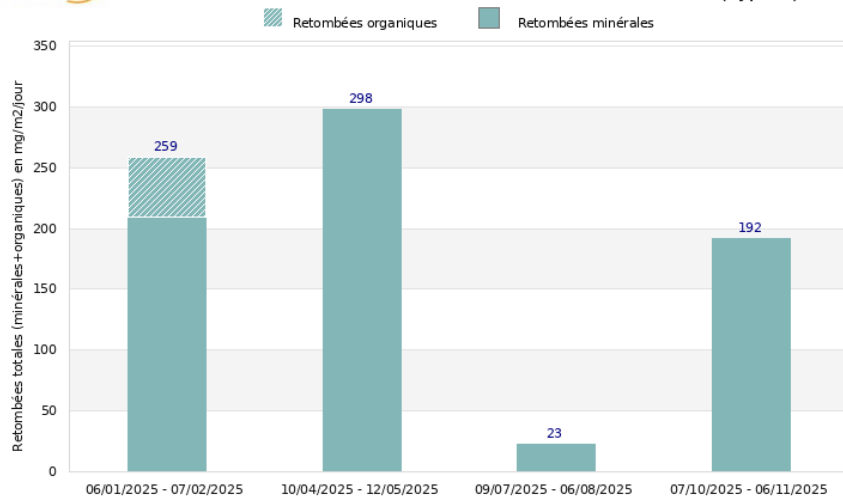
[ANNEXE 5](#) : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2025

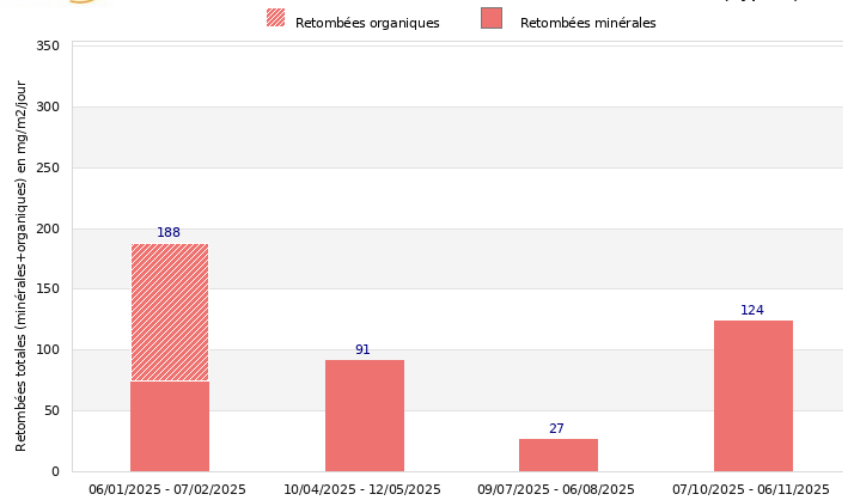


ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2025

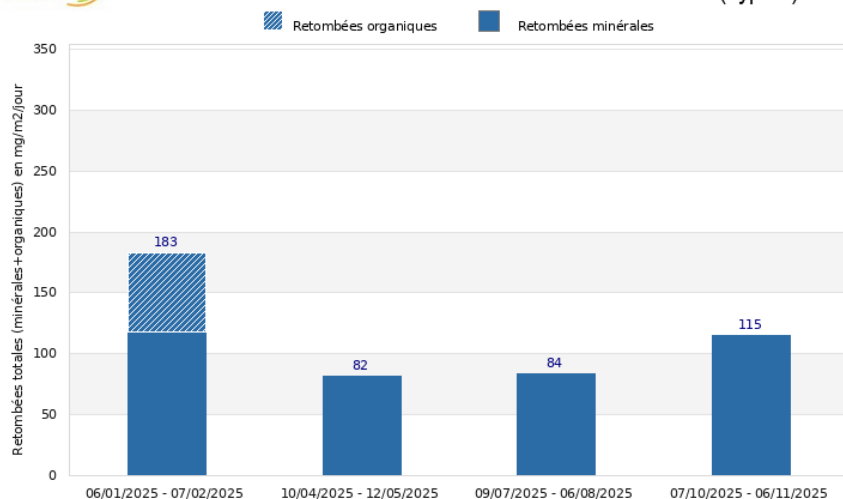
Atmo Occitanie
Site de Bordeneuve - Société Terreal
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure BOR1 (Type a)



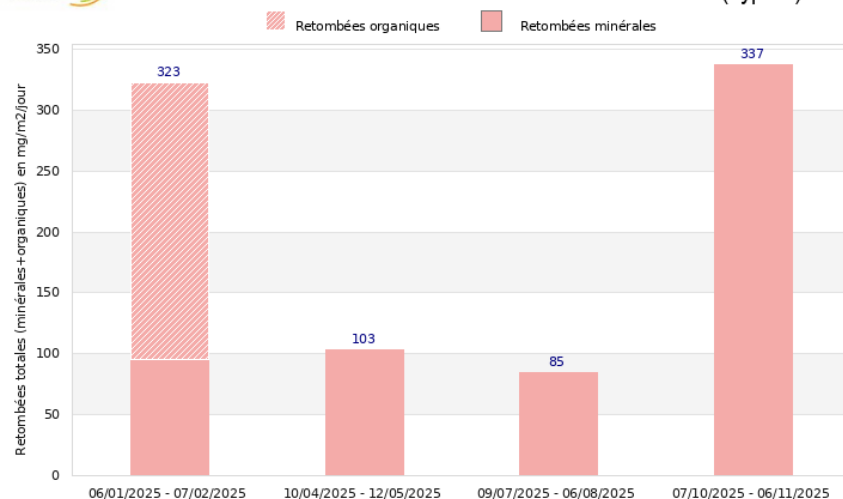
Atmo Occitanie
Site de Bordeneuve - Société Terreal
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure BOR2 (Type c)



©Atmo-Occitanie
Atmo Occitanie
Site de Bordeneuve - Société Terreal
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure BOR4 (Type c)

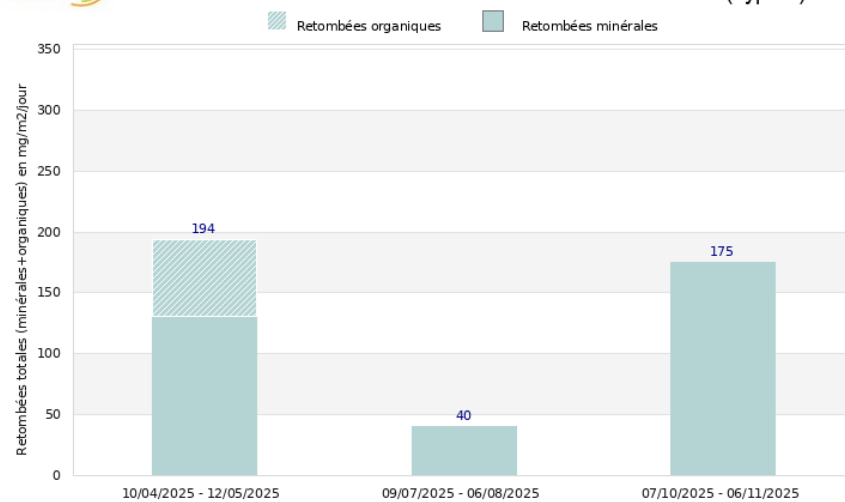


©Atmo-Occitanie
Atmo Occitanie
Site de Bordeneuve - Société Terreal
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure BOR3 (Type b)

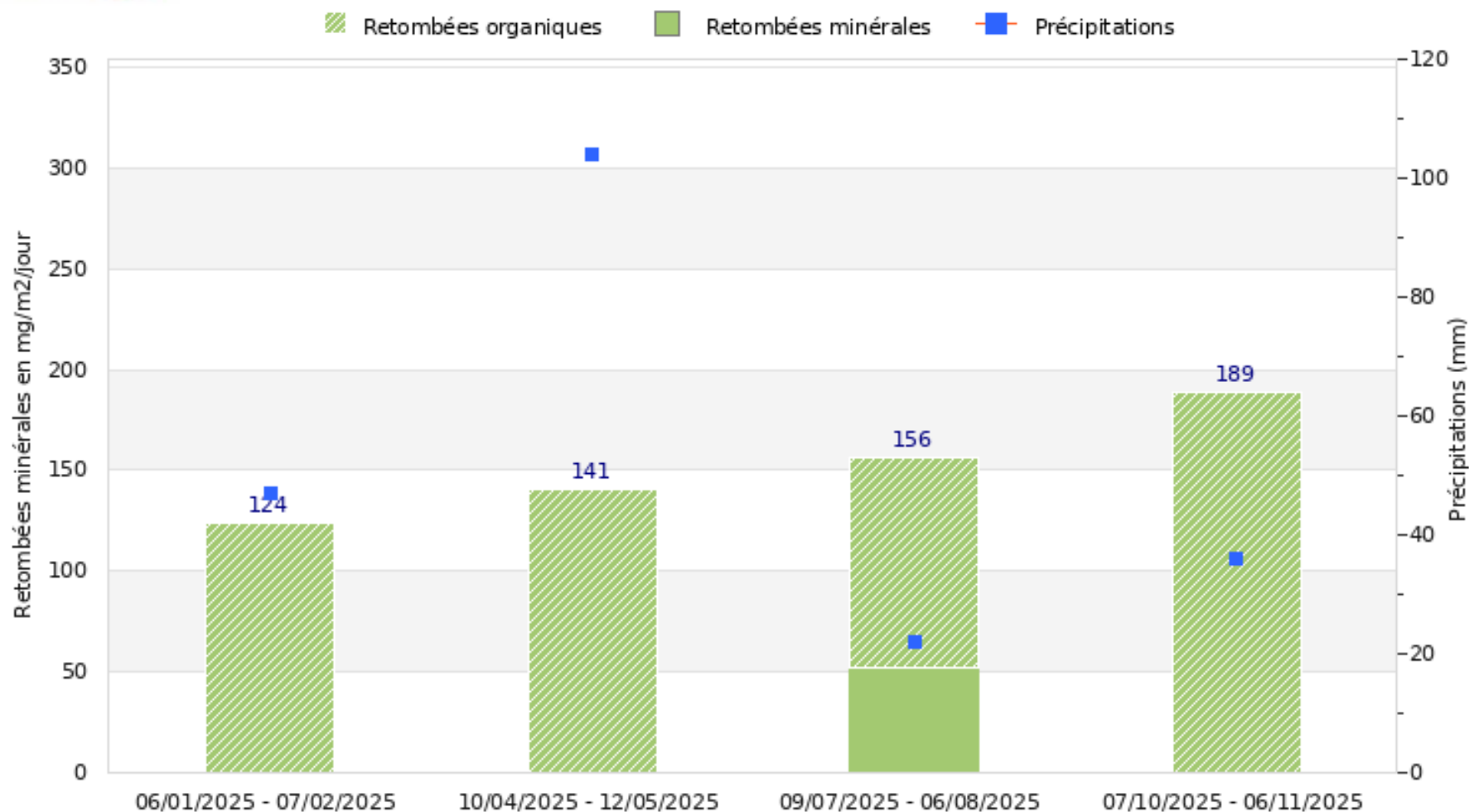


©Atmo-Occitanie

©Atmo-Occitanie



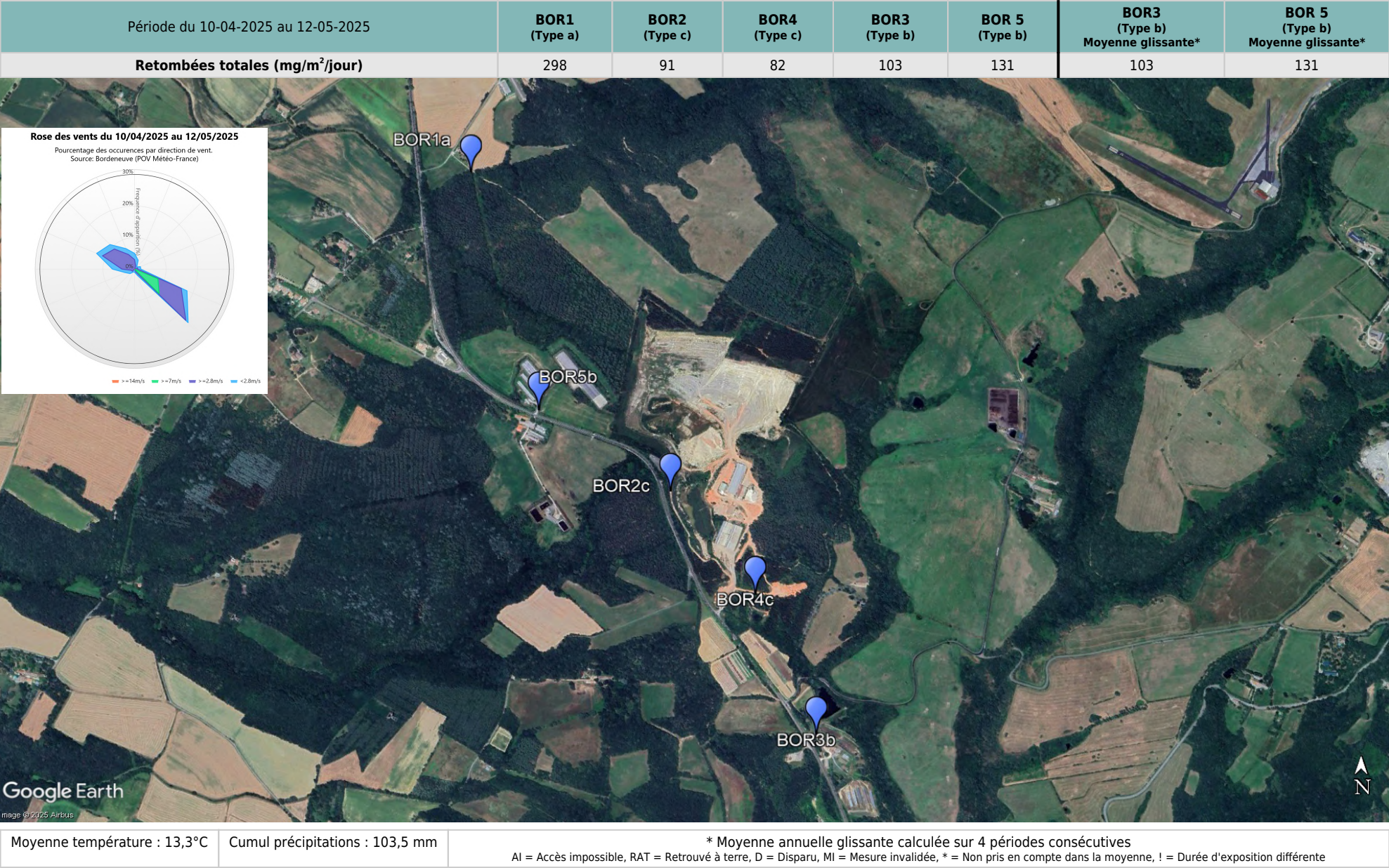
©Atmo-Occitanie



Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°1 du 06/01/2025 au 07/02/2025



Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°2 du 10/04/2025 au 12/05/2025



Moyenne température : 13,3°C

Cumul précipitations : 103,5 mm

* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

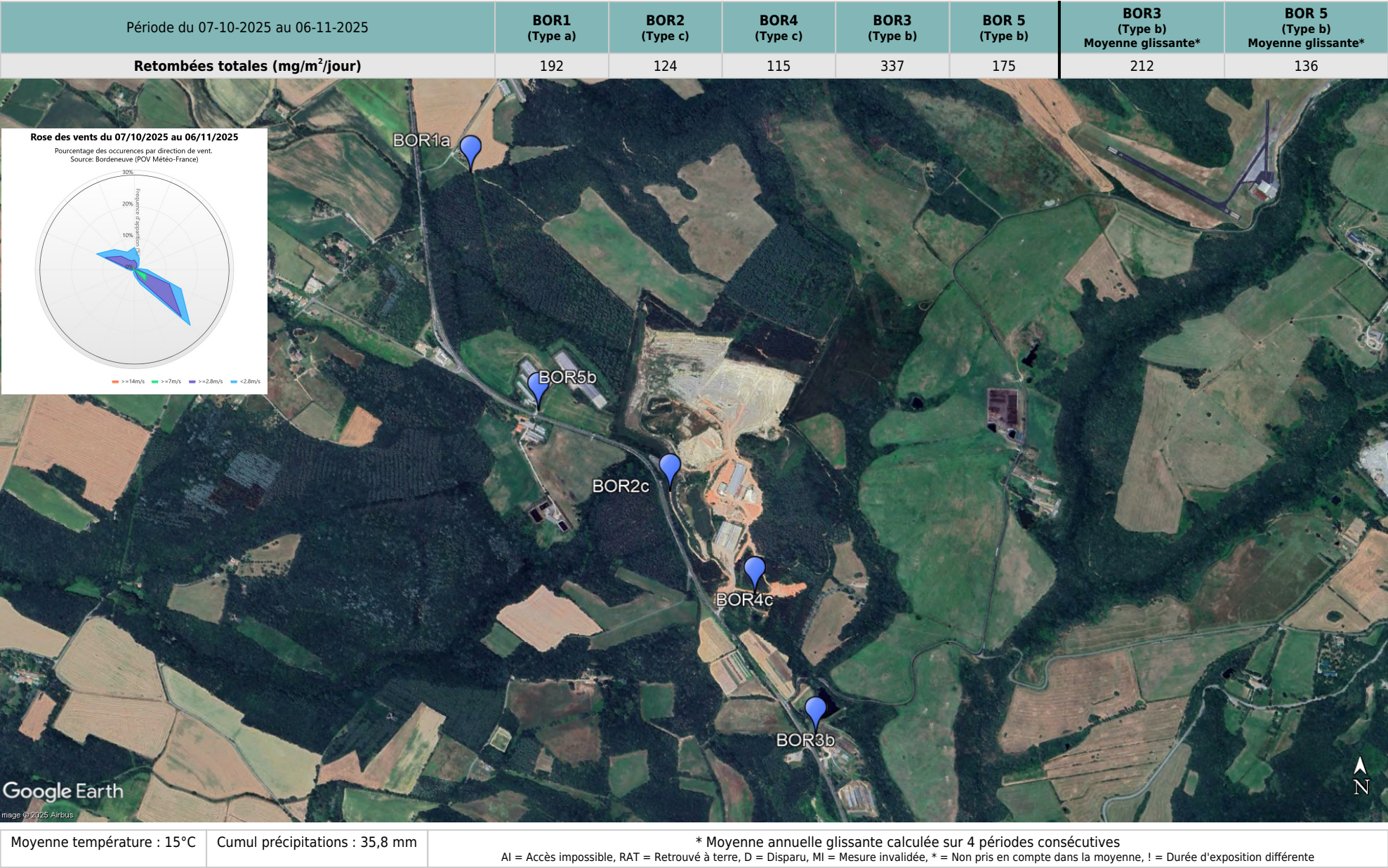
Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°3 du 09/07/2025 au 06/08/2025

Période du 09-07-2025 au 06-08-2025	BOR1 (Type a)	BOR2 (Type c)	BOR4 (Type c)	BOR3 (Type b)	BOR 5 (Type b)	BOR3 (Type b) Moyenne glissante*	BOR 5 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	73	140	149	313	103	143	117
Retombées minérales (mg/m²/jour)	23	27	84	85	40		



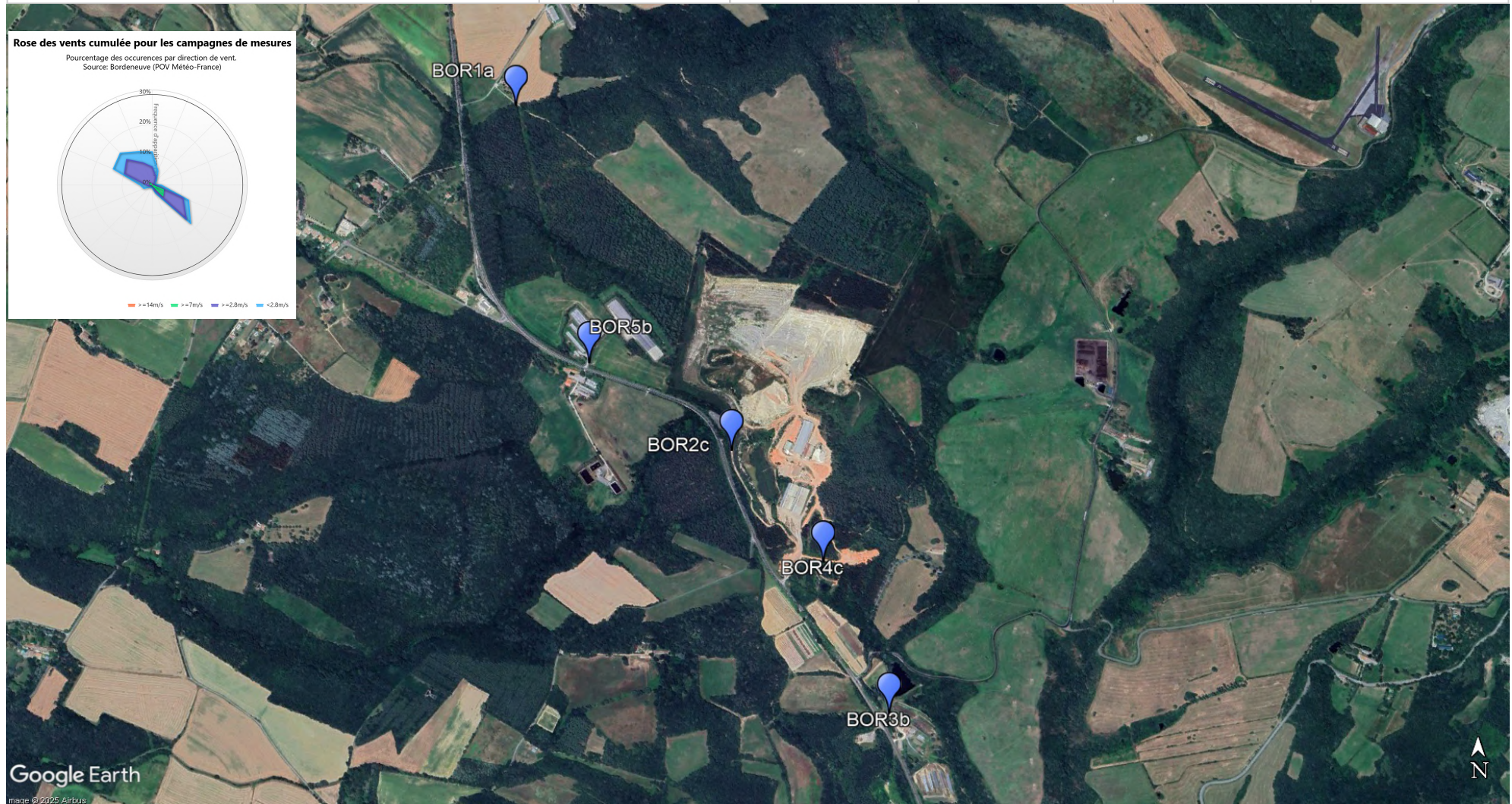
Moyenne température : 21,6°C	Cumul précipitations : 22,2 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	--------------------------------	---

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°4 du 07/10/2025 au 06/11/2025



Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2025

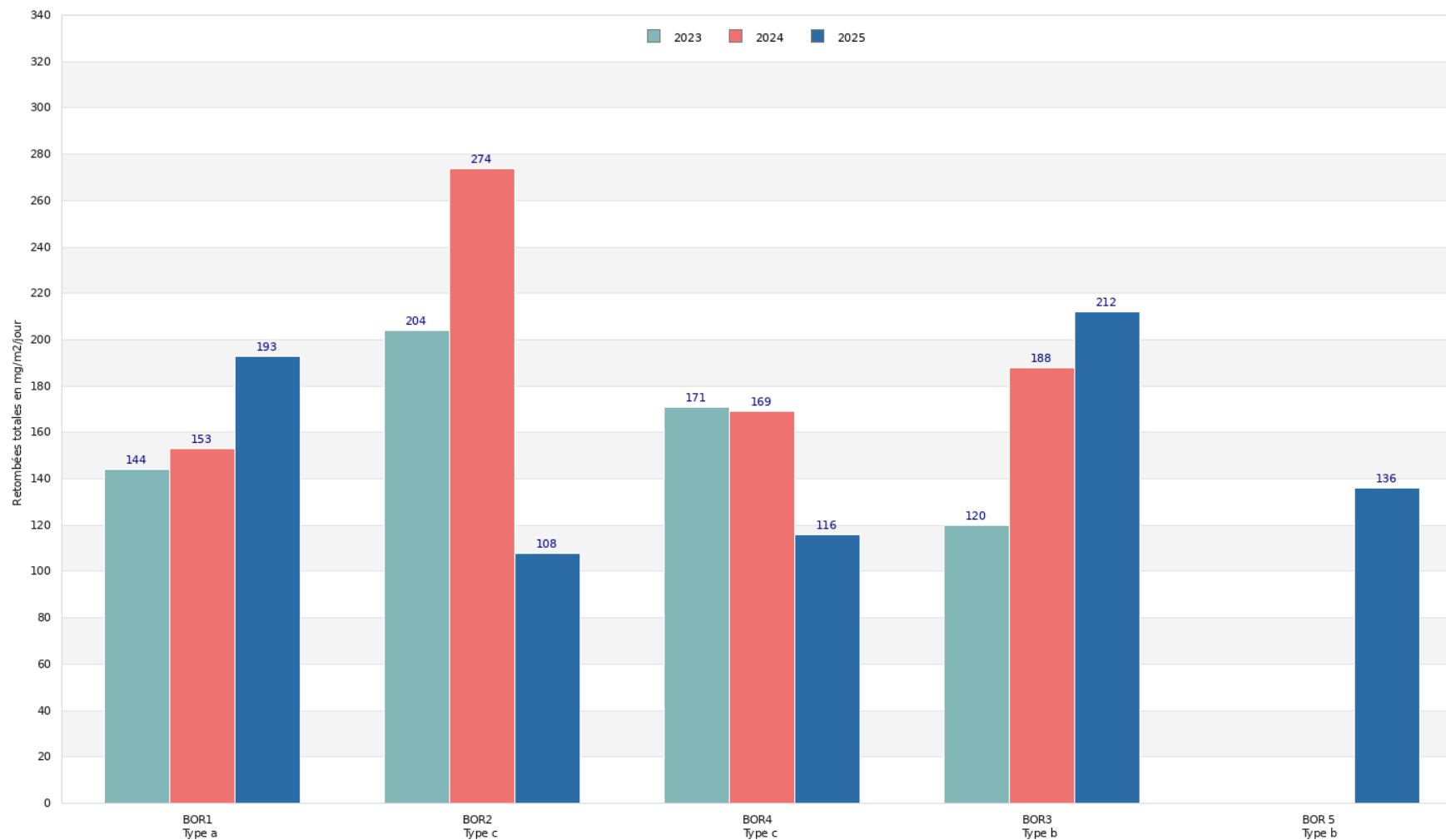
	BOR1 Type a	BOR2 Type c	BOR4 Type c	BOR3 Type b	BOR 5 Type b
Retombées totales (mg/m ² /jour)	193	108	116	212	136
Retombées minérales	6	7	21	21	13



ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



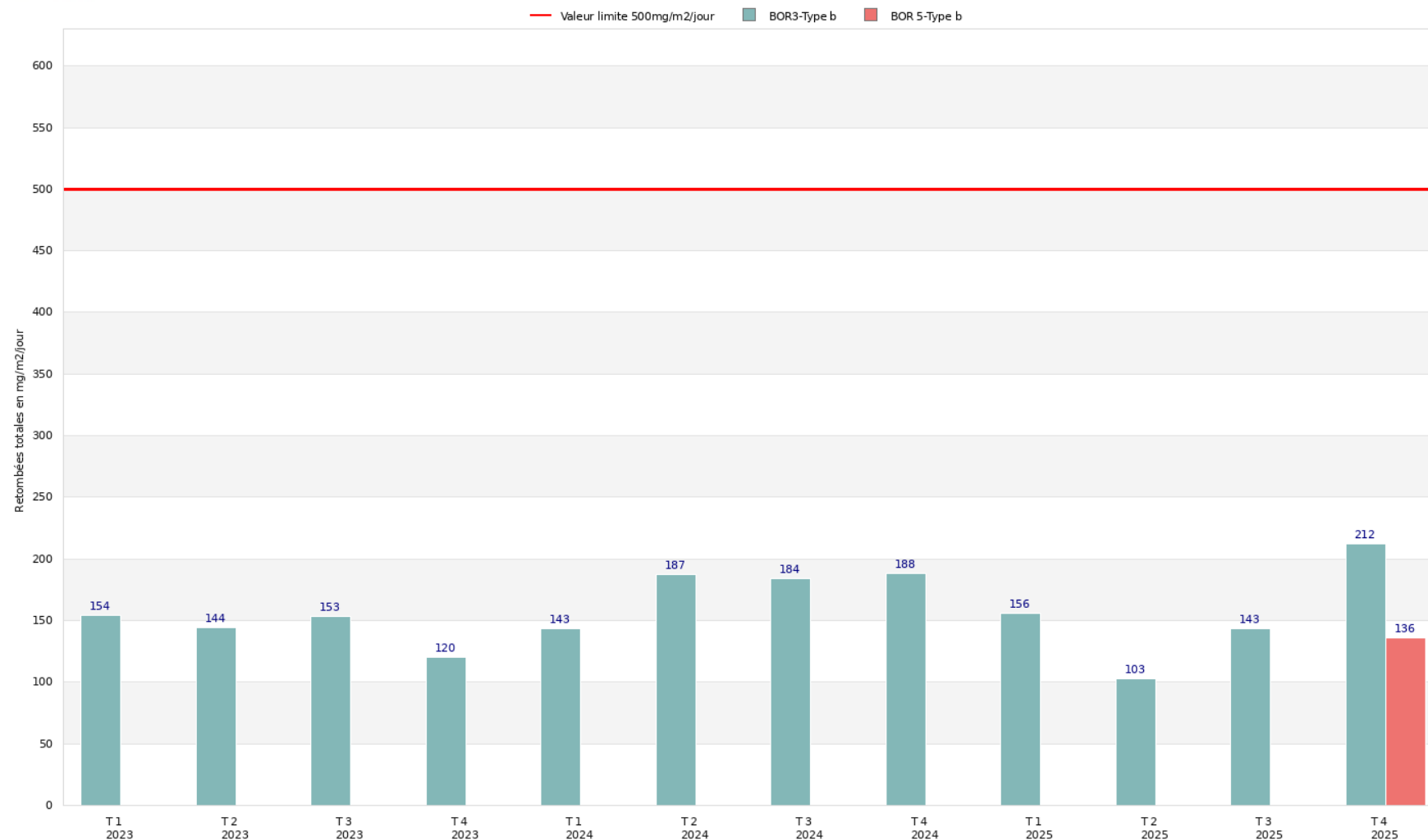
Site de Bordeneuve - Société Terreal
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Site de Bordeneuve - Société Terreal Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 périodes précédentes (au moins 75% des données sont nécessaires pour calculer une moyenne annuelle glissante).

Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m ² /jour)					
		BOR1	BOR2	BOR4	BOR3	BOR 5	Moyenne
2025	07/10/2025 au 06/11/2025	192	124	115	337	175	189
	09/07/2025 au 06/08/2025	73	140	149	313	103	156
	10/04/2025 au 12/05/2025	298	91	82	103	131	141
	06/01/2025 au 07/02/2025	209	75	118	95		124
	Moyenne annuelle 2025	193	108	116	212	136	
2024	05/12/2024 au 06/01/2025	55	216	40	62		93
	04/09/2024 au 04/10/2024	134	331	183	153		200
	06/06/2024 au 05/07/2024	297	414	177	314		301
	07/03/2024 au 05/04/2024	124	134	277	223		190
	Moyenne annuelle 2024	153	274	169	188		
2023	08/11/2023 au 06/12/2023	87	60	138	44		82
	08/08/2023 au 07/09/2023	149	602	261	168		295
	10/05/2023 au 08/06/2023	242	91	146	136		154
	13/02/2023 au 13/03/2023	97	62	138	132		107
	Moyenne annuelle 2023	144	204	171	120		
2022	19/10/2022 au 17/11/2022	MI	132	301	176		203
	21/07/2022 au 22/08/2022	201	92	270	132		174
	21/04/2022 au 20/05/2022	265	178	164	174		195
	17/01/2022 au 18/02/2022	77	23	103	84		72
	Moyenne annuelle 2022	181	106	210	142		
2021	18/11/2021 au 16/12/2021	101	76	101	60		85
	19/08/2021 au 17/09/2021	109	416	337	186		262
	20/05/2021 au 18/06/2021	274	273	282	328		289
	18/02/2021 au 19/03/2021	98	114	248	221		170
	Moyenne annuelle 2021	145	220	242	199		

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,
MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

ANNEXE 4

Conditions météorologiques

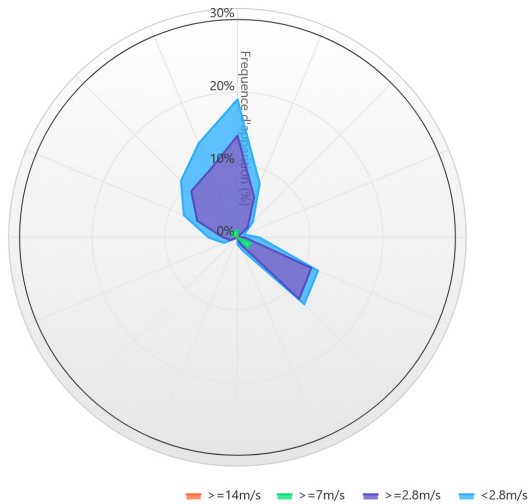
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'un Point d'Observation Virtuelle (POV) fourni par Météo France.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 06/01/2025 au 07/02/2025	32	47.2	14	32	16	0	4.2	6.5
du 10/04/2025 au 12/05/2025	32	103.5	19	32	16	0	4.7	13.3
du 09/07/2025 au 06/08/2025	28	22.2	7	28	3	0	3.4	21.6
du 07/10/2025 au 06/11/2025	30	35.8	12	29	10	0	4	15
Min		22.2	7	28	3	0	3.4	6.5
Max		103.5	19	32	16	0	4.7	21.6
Moyenne							4.1	
Cumul	122	208.7	52	121	45	0		

Roses des vents

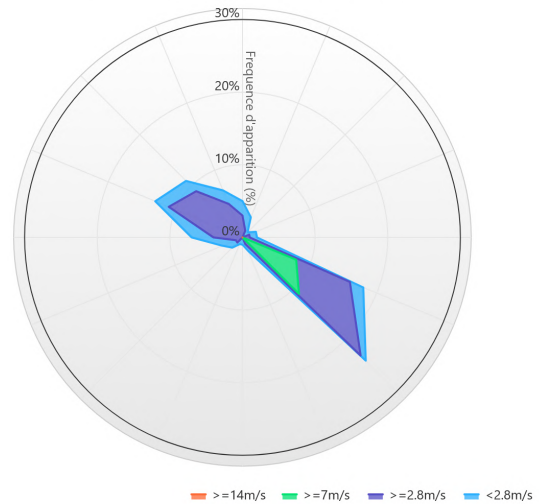
Rose des vents du 06/01/2025 au 07/02/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Bordeneuve (POV Météo-France)



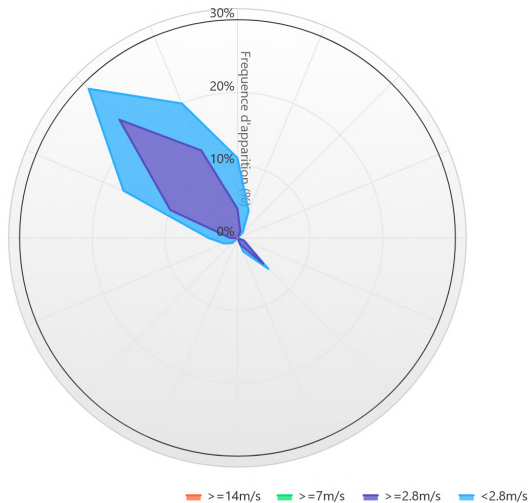
Rose des vents du 10/04/2025 au 12/05/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Bordeneuve (POV Météo-France)



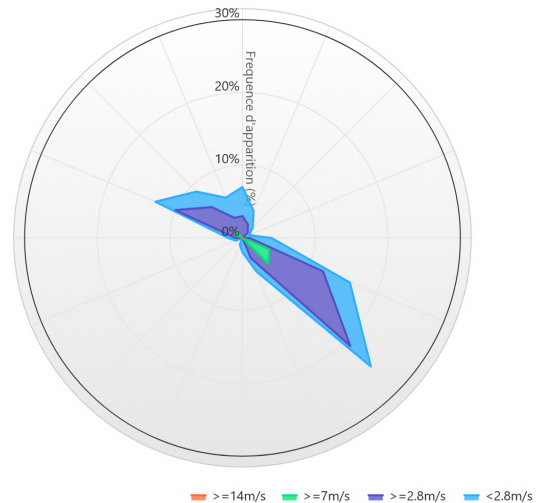
Rose des vents du 09/07/2025 au 06/08/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Bordeneuve (POV Météo-France)



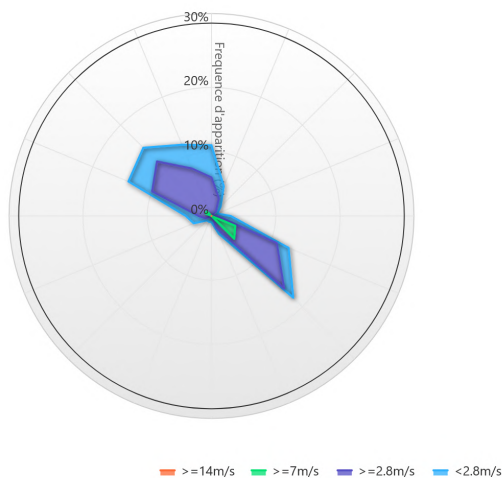
Rose des vents du 07/10/2025 au 06/11/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Bordeneuve (POV Météo-France)



Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Bordeneuve (POV Météo-France)



Caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

Janvier 2025 : « Un mois proche des normales »

En ce mois de janvier, malgré des précipitations marquées à l'échelle de la France (48.1% de précipitations supérieures à la normale), la région Occitanie reste déficitaire en pluviométrie (les cumuls sont inférieurs à la normale de 3.6%). C'est néanmoins davantage de précipitations que le mois de décembre et davantage encore que le mois de novembre (avec 19.0% et 44.7% de déficit).

Pour ce mois de janvier, la température moyenne est supérieure à la normale de 0.5°C pour la France ; elle est de 1.1°C supérieure à la normale pour la région, de nouveau davantage que le mois précédent qui l'était de 0.4°C.

Toutefois, la température et les précipitations varient au cours du mois : le début de mois est plus chaud et pluvieux. Puis, le Mistral et la Tramontane se mettent en place, le milieu du mois devient plus sec et plus froid. A la fin du mois les précipitations reviennent et les températures remontent au-dessus de la normale.

La fin du mois, les 27 et 30, a également été ponctuée par des épisodes orageux, donnant lieu à de l'activité électrique et de fortes rafales.

Février 2025 : « Quelques records de pluie à l'est dans un mois plutôt sec »

Du 1er au 6, les conditions sont anticycloniques avec de fortes gelées et du brouillard parfois dense le long des rivières du Lot et du Tarn. Le 7 et le 8 se met en place le premier épisode de Sud, concernant principalement l'est de la région, avec des pluies orageuses en plaine et de la neige dès 600 m. Le temps reste maussade du 9 au 13 avec un nouvel épisode pluvieux concernant l'est de la région dans la nuit du 12 au 13. Le temps est calme ensuite du 13 au 20.

Le 21 un vent de Sud amène des précipitations sur le nord du Gard et de l'Hérault, ces précipitations se renforcent le 22 et gagnent la quasi-totalité de la région. Du 23 au 26, des faibles précipitations venant de l'Atlantique gagnent la partie Midi-Pyrénées.

Le mois se termine comme il a commencé par des conditions anticycloniques dans un flux de Nord, les seules précipitations se déroulant de ce fait par blocage sur les Pyrénées et leur piémont.

Mars 2025 : « Un mois très pluvieux sur le Languedoc-Roussillon »

Le mois de mars 2025 a été marqué par un grand nombre de situations météorologiques imposant un flux de secteur Sud (présence de gouttes froides en Méditerranée).

La température moyenne à l'échelle de la région est proche de la normale avec 8,6°C contre 8,4°C. Cependant, les températures minimales sont au-dessus des normales (+1,0°C) et les maximales en dessous des normales (-0,5°C). Les précipitations sont contrastées sur ce mois de mars 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, la Lomagne et le pays toulousain alors que d'importants cumuls ont été relevés sur la chaîne des Pyrénées et des Cévennes mais aussi en plaine gardoise.

Pour finir, l'ensoleillement a été peu généreux sur la région avec de fortes anomalies négatives d'ensoleillement sur le Languedoc-Roussillon, un peu moins marquées côté Midi-Pyrénées où l'ouest de la région est en léger excédent.

Avril 2025 : « Un mois coupé en deux »

Le mois d'avril 2025 a été assez hétérogène : sa première moitié est marquée par un temps généralement clément, plutôt sec, et des températures très douces parfois bien au-dessus des normales. La seconde moitié du mois est rythmée par un temps plus perturbé, avec des situations souvent pluvieuses voire orageuses, et des températures plus proches des normales de saison.

La température moyenne à l'échelle de la région est bien au-dessus de la normale avec 12,4°C, contre 10,8°C habituellement pour un mois d'avril, soit un écart à la normale de +1,6°C.

En termes de précipitations, ce mois d'avril 2025 très est proche de la normale avec un cumul agrégé à l'échelle de la région de 88 mm, pour une normale de 93 mm. La répartition de ces pluies est assez contrastée : le Lot et les Cévennes comptent parmi les endroits les plus arrosés, tandis que l'arc méditerranée est resté plus sec (notamment la Camargue et le Roussillon). Concernant l'ensoleillement, au global sur l'ensemble du mois il a été très proche de la normale.

Mai 2025 : « Une succession d'épisodes pluvio-orageux »

Le mois de mai a été marqué par trois premières semaines plus ou moins perturbées. Les conditions atmosphériques avec de l'air chaud en surface et de l'air froid en altitude ont créées de l'instabilité et par conséquent des situations d'averses. Ces averses ont souvent pris un caractère orageux et ces orages ont parfois été forts. Cela fait que dans cette période, quelques records de pluviométries ont été localement battus.

A partir du 23, les conditions sont devenues anticycloniques et de l'air chaud est remonté par le sud, au point que le 29 et le 30, les températures maximales ont atteint de nombreux records avec des valeurs localement supérieures à 35°C.

Ces fortes valeurs ont engendré le retour d'orages en toute fin de mois. Ceux-ci sont cependant restés circonscrits au relief des Pyrénées et des Cévennes.

Juin 2025 : « Un mois de juin sec et très chaud »

Ce mois de juin 2025 est le deuxième mois le plus chaud jamais enregistré à l'échelle de la région Occitanie depuis le début des relevés météorologiques. Avec une température moyenne de 22.0 °C pour une normale mensuelle de 18.3 °C, soit un écart à la normale de +3.7 °C, juin 2025 se place juste derrière le mois de juin 2003 et son écart à la normale de +4.1 °C.

Les conditions atmosphériques ont été globalement très anticycloniques sur la région, ces périodes de temps sec et chaud ayant été entrecoupées de vagues orageuses parfois très intenses. Ces orages ont entraîné de fortes disparités dans la répartition des pluies, ce qui se traduit par une région Occitanie globalement déficitaire mais très localement des zones fortement excédentaires en terme de pluviométrie.

Ces conditions généralement anticycloniques ont fait de ce mois de juin 2025 un mois particulièrement ensoleillé avec un excédent d'ensoleillement de 10 à 30 % sur la quasi-totalité du territoire.

Juillet 2025 : « Un mois de juillet modérément chaud et sec »

Le mois de Juillet 2025 a été marqué par une situation caniculaire en début d'échéance liée à une dorsale sur le pays puis le reste du mois a été plus frais en lien avec un régime océanique. La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 15.2°C contre 14.6°C soit un écart de l'ordre de +0.6°C. Les températures minimales et les températures maximales moyennes sur le mois adoptent la même anomalie avec respectivement +0.7°C et +0.6°C.

Les précipitations sont contrastées sur ce mois de Juillet 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, le midi Toulousain, le Tarn-et-Garonne ainsi que localement en petite Camargue. A contrario, des cumuls de pluie plus importants sont relevés sur l'Est de la chaîne pyrénéenne ainsi que localement sur le Languedoc.

Pour finir, l'ensoleillement est conforme aux normales pour un mois de juillet, se situant généralement entre -10 et +10%.

Août 2025 : « De fortes températures et des averses orageuses »

Au début du mois, des hautes pressions se mettent en place et font grimper le mercure progressivement, donnant ainsi des températures élevées en milieu de mois, avec parfois des orages associés. A partir du 18 août, l'arrivée d'une goutte froide rafraîchit la région et la fin de mois est ponctuée par quelques épisodes orageux.

Après un mois de juillet proche des normales pour la région Occitanie (+0.6°C), la température moyenne du mois d'août est de 22.7°C, soit 2.0°C supérieur à la normale.

Les cumuls de précipitations sont supérieurs à la normale d'environ 30%, avec 78 mm de précipitations en moyenne agrégée sur l'Occitanie, ceci après 4 mois consécutifs de déficit pluviométrique. Les cumuls les plus importants sont enregistrés dans les plaines du Gard.

L'ensoleillement est proche de la normale, voire légèrement au-dessus jusque 10% supérieur.

Septembre 2025 : « Un mois de septembre modérément frais et sec »

La température moyenne à l'échelle de la région est en dessous de la normale avec 16.7° C contre 17°C soit un écart de l'ordre de -0.3°C. Cette anomalie négative provient essentiellement des températures maximales avec un déficit de 0.9°C par rapport aux normales. A contrario, les températures minimales sont plus chaudes que la normale de l'ordre de 0.2°C.

Les précipitations sont généralement déficitaires sur la région avec en moyenne -31% par rapport aux normales. Ce déficit est particulièrement marqué sur les départements méditerranéens alors que l'on retrouve localement quelques excédents dans les Pyrénées Catalanes, le piémont pyrénéen mais aussi dans le Quercy.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est déficitaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de 20%. Ce déficit est plus marqué à l'Ouest de la région et les valeurs se rapprochent de la normale en se décalant vers le Languedoc.

Octobre 2025 : « Un mois contrasté mais encore peu pluvieux et doux »

Le mois commence avec des conditions anticycloniques. Dans la nuit du 4 au 5, on note juste quelques averses sur la partie Midi-Pyrénées. Ensuite sous l'influence d'un anticyclone peu mobile situé sur les îles britanniques, le temps sur la région est calme et sec.

Néanmoins, les 13 et 14, des averses se déroulent sur les Pyrénées et la plaine du Roussillon.

Le 19, le temps change radicalement avec une dépression qui descend du nord en apportant pluie et vent. Le flux devient alors zonal d'ouest et les perturbations très pluvieuses se succèdent avec notamment le passage de la tempête "Benjamin" sur la région le 23. Il faut attendre le 30 pour retrouver un temps sec.

Novembre 2025 : « Un mois de novembre doux mais contrasté »

La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 8,9°C contre 8,3°C soit un écart de l'ordre de +0,6°C. Cette anomalie positive est visible sur les températures maximales avec un excédent de +0,6°C ainsi que sur les températures minimales avec un excédent de +0,7°C. Le mois de novembre débute dans la douceur avant de basculer vers la fraîcheur en fin de mois.

Les précipitations sont généralement proches des normales sur la région avec en moyenne -7% par rapport aux normales. Le déficit est particulièrement marqué sur le Languedoc et le Roussillon alors que l'on retrouve des excédents dans un large midi-toulousain.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est excédentaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de +10 à +20%. Localement l'ensoleillement est déficitaire notamment sur le Lot avec -10 à -20%.

Décembre 2025 : « Un mois de décembre doux et pluvieux »

La température moyenne à l'échelle de la région est de 7,2°C soit une anomalie positive de +1,7°C par rapport à la normale mensuelle (calculée sur la période 1991-2020 et égale à 5,6°C). C'est le 7ème mois de décembre le plus chaud depuis 1947 juste après décembre 2018 (+1,9°C) et loin derrière décembre 2015 (+3,3°C).

Coté précipitation, il y a une grande disparité avec des départements Méditerranéens largement plus arrosés que les départements plus océaniques.

En termes d'anomalie cela représente des écarts considérables avec autour de +200% d'excédent, des Pyrénées-Orientales à la Lozère alors que sur une large zone ouest, à l'ouest d'un axe s'étendant des Pyrénées-ariégeoises jusqu'au Lot, le déficit est autour de -30 à -50%, voire même -60 à -70% localement dans les Hautes-Pyrénées.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est globalement déficitaire (le Gard arrive en tête avec -20% de déficit sur la partie sud) sauf pour les départements du centre-nord avec un excédent plus marqué pour l'ouest Tarn et le Tarn-et-Garonne qui avoisine +10%.

Annexe 5

Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jaugue de type c).

Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible).

Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

- **Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.

- **Pesée des poussières** : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2 »)
La différence des masses « m1 – m2 » du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m_{RT} = (m1 - m2) * VT / V_{traité}$$

Avec VT = Vtraité si la totalité de l'échantillon est traité sinon VT = Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

- **Détermination des retombées en mg/m²/jour :**

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$C_{RT} = m_{RT} / S / t$$

Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

- **Calcination :**

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)

10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse

10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie